

Compte rendu

Conseil communal du 22 août 2002 à 19h30 à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

Présents: Brusselmans, Marmann, Gendarme, Demanet, Jossart, Cordy, Champagne, Collin, Dispa, Decelle, Collard; Charlier (secrétaire communal), Hubin (Chef de service IBW - voir point 2)

1 - Procès verbal de la séance du 18 juin 2002

Approbation - Vote: unanimité

2 - Assainissement de l'Orne

Monsieur Hubin, chef de service auprès de l'IBW, présente avec l'échevin des travaux l'ensemble du projet d'assainissement de l'Orne (Lot 1 - Collecteur d'assainissement et égouttages prioritaires. Avant projet et convention).

"Il faut savoir que ce dossier comprend deux parties. L'une concerne un collecteur d'assainissement dont le montant hors TVA est estimé à 6.160.981,4 Euros et une série d'égouttages prioritaires dont le montant s'élève hors TVA à 1.001.330,73 Euros. Il s'agit en ce qui concerne les égouttages prioritaires de ceux concernant la Place de la Fêchère, de la rue Par delà d'Eau, de la rue d'Almez et de la Route Provinciale, de la rue des Trois Ruisseaux et du sentier du Chemin de fer ainsi que la pose d'une partie d'égouttage à proximité de la rue de l'Eglise. "

"Ces travaux seront réalisés en concomitance avec les travaux d'assainissement du collecteur de l'Orne dans le lot 1. Une convention nous est soumise visant à confier à l'IBW la coordination de l'ensemble des travaux portant à la fois sur le collecteur et l'égouttage des voiries citées ci-avant et ce dans un souci de réduire au maximum les inconvénients pour la construction des différents réseaux par une seule entreprise et vu aussi l'intérêt économique d'une réalisation simultanée au niveau de la coordination des travaux. L'intercommunale sera désignée Maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux. Cette convention décrit également les frais de mission de l'auteur de projet et de la direction des travaux concernant les métrés récapitulatifs à charge de la commune. Il s'élève à 6% plus TVA du coût des travaux exécutés, révision et CRR compris."

"Il est important de savoir que les voiries concernées qui viennent d'être mentionnées sont incluses dans le plan triennal des travaux et reprises dans les travaux définis par Monsieur le Ministre de la Région wallonne comme étant susceptibles d'être subsidiés."

Des explications techniques sont données et des questions sont posées à Monsieur Hubin par les conseillers.

Catherine Brusselmans (ECOLO): quand la station d'épuration sera-t-elle en place ?

Réponse:

Techniquement, 50% des effluents doivent d'abord être collectés. S'agissant d'une station

10.500 équivalents habitants, elle collectera Corbais, Nil, Chastre, Blanmont, Perbais, Noirmont, soit un total de 9000 équivalents habitants à la fin du raccordement des réseaux. Aucun problème ne devrait se poser à ce niveau dans le phasage des travaux. Le calendrier du projet: l'avant projet est en cours; le projet pourrait être lancé début 2003, pour une adjudication qui pourrait avoir lieu vers septembre 2003; les travaux eux-mêmes devraient se dérouler sur 2004-2005 ou 2005-2006.

Catherine Brusselmans (ECOLO): si elle est opérationnelle en 2005, que se passe-t-il avant ?

Réponse: même situation qu'actuellement, tout passe à la rivière. (Pour info, le collecteur est posé sous le niveau de la rivière.)

Françoise Marmann (IC): des études d'incidence pourraient-elles être nécessaires.

Réponse: non, mais il faut aussi tenir compte des expropriations qui pourraient ralentir le processus ainsi que du décret Natura 2000 qui touchera plus que probablement certains terrains concernés par le projet (la liste de ces terrains n'a pas encore été publiée).

Christian Collard (CDM): le coût du coordinateur de sécurité est-il compris ?

Réponse: non, mais coût réduit compte tenu de la coordination des différents projets de l'IBW. Autre avantage: l'IBW exige que ce coordinateur de sécurité soit indépendant de l'entrepreneur.

La mise en commun des opérations (notamment l'ouverture d'une seule tranchée pour poser le collecteur et une partie de l'égouttage) permet à la commune d'économiser de l'ordre de 200.000 Euros.

Catherine Brusselmans (ECOLO): le calendrier n'est-il pas en contradiction avec la législation européenne et les condamnations infligées à l'Etat belge ?

Réponse: "en 2020, il y aura toujours des effluents"... La Wallonie épure de 28 à 30%, le Brabant wallon de 80 à 88%. Le plan pour 2008/2010 est d'atteindre 80 à 88% pour le Brabant wallon. 138 kilomètres de collecteurs, sur les 260 à réaliser sont en place. Le problème essentiel portera sur 10% des zones pour lesquelles aucune solution réaliste n'est disponible. St Géry / Gentinnes fait partie de ces zones pour lesquelles rien n'est proposé.

Catherine Brusselmans (ECOLO): et l'épuration individuelle collective ?

Réponse: "ça ne marche pas"... "aucune installation individuelle n'est agréée et ne répond à aucune norme autre que technique"...

Conclusion du Bourgmestre Claude Jossart: il sera intéressant d'inviter M. Hubin lors des réunions à tenir dans les différents villages.

Décision - Vote: unanimité

3 - Emprunts à contracter

Concerne le principe, le mode de passation de marché et le cahier des charges relatif à plusieurs emprunts à contracter tels que prévus au budget de l'année 2001 et 2002.

- "Ces emprunts concernent le chapitre 124, divers dossiers tels que l'assainissement du Domaine du Castillon, la réparation des murs extérieurs et la réparation de la toiture à la rue du Centre. Le montant de l'emprunt est de 24.789,36 Euros. Le mode de passation de marché est la procédure négociée sans consultation préalable."
- "Un second emprunt s'élève au montant de 34.705,09 Euros et concerne l'achat de matériel d'exploitation pour les services techniques, l'entretien de divers ouvrages d'arts, l'achat de signalisation routière ainsi que l'entretien de diverses voiries et leurs accessoires. Le mode de passation de marché proposé est également la procédure négociée sans consultation préalable."
- "Un troisième emprunt de 4.957,87 Euros concerne l'acquisition de tondeuses. Le mode de passation de marché est également celui prévu pour les deux autres emprunts."
- "Un quatrième emprunt regroupe des subsides en capital pour 3 fabriques d'église ainsi que des frais d'aménagement de la crèche, tout cela pour un montant de 26.010,96 Euros. Le mode de passation de marché est également la procédure négociée sans consultation préalable."

"Ces emprunts permettront la reconstitution des trésoreries, le paiement de ces investissements ayant été réalisé sur base des Fonds propres pour la majorité d'entre eux. Certains sont en cours de préparation, mais nécessitent d'avoir les moyens financiers à disposition pour pouvoir directement honorer les factures qui seront présentées."

Demandes de détails de la part de Catherine Brusselmans (ECOLO) sur les emprunts 3 et 4.

Réponse: concernant l'emprunt 3: Il s'agit bien de plusieurs tondeuses (5). Dont une tondeuse tracteur. Pour les autres, il s'agit d'un remplacement annuel (suivant un accord déjà pratiqué les années précédentes) par le fournisseur des anciennes tondeuses par des nouvelles. Cela évite les frais liés à l'utilisation de tondeuses usagées, alors qu'elles ont encore une certaine valeur de revente à l'usage de particuliers.

Concernant l'emprunt 4, il s'agit d'une somme de plus ou moins 8000 Euros pour la Farandole, le reste pour les fabriques d'église.

Décision - Vote: unanimité

4 - Provinciale Brabançonne de l'Energie

En prévision de l'assemblée générale extraordinaire de la PBE du 11 octobre 2002, prise de position du Conseil communal concernant "la modification des statuts. Cette modification des statuts est nécessaire pour que la PBE réponde aux dispositions... concernant l'organisation du marché régional de l'électricité. La gestion d'un réseau de distribution est exercée par un gestionnaire de réseau qui est désigné par le Gouvernement wallon... La PBE en tant que candidate gestionnaire de réseau pour 4 communes associées en Région wallonne, à savoir Perwez, Incourt, Villers-la-Ville et Chastre doit adapter ses statuts à la nouvelle réglementation... Les modifications portent notamment au niveau du comité de direction sur le fait qu'au moins 50% des administrateurs siégeant et jouissant d'un droit de vote sont des administrateurs indépendants..."

Décision - Vote: unanimité

5 - Ecole communale de Blanmont

A - Escompte sur subsides

"... ratification de la délibération du Collège échevinal du 8 juillet 2002 décidant de solliciter auprès de Dexia banque par un escompte sur subsides des avances pour 624.324,50 Euros. Il s'agit là du montant des subsides prévus au niveau du ministère de la communauté française. Le courrier signé par Madame la Ministre n'étant pas encore en (la possession de la commune, celle-ci n'a pas) pû obtenir l'emprunt via le Fonds des Garanties de bâtiments scolaires et ... pas non plus reçu les subsides. Afin d'honorer les factures de l'entrepreneur, un escompte sur subsides a été sollicité par le Collège échevinal pour éviter tout intérêt de retard..."

Ratification - Vote: unanimité moins une abstention (Collard - CDM)

B - Menuiseries extérieures (information)

"... Des menuiseries extérieures étaient prévues en bois avec peintures blanches. Pour des raisons aisément compréhensibles de frais d'entretiens, nous avons demandé à l'entrepreneur de prévoir des châssis identiques en PVC. Aucune modification n'intervient dans la couleur des châssis, il s'agit simplement d'éviter à l'avenir d'avoir des frais d'entretien conséquents pour des châssis en bois devant être traités de manière régulière. De plus, l'expérience que nous avons vécue au niveau de l'école de Cortil montre à souhait que le PVC présente autant d'avantages que le bois tant au niveau de la solidité que de la finition. Le Collège échevinal tenait à en informer le Conseil communal."

Réaction de Catherine Brusselmans (ECOLO), solidité et finition ne doivent pas être les seuls critères.

Pas de vote

6 - Dénomination d'une nouvelle voirie

Nouvelle voirie, perpendiculairement à la rue de Nil, que le Collège propose de dénommer "rue des Molignats". Cette dénomination fait écho à la dénomination qui existait à l'ancienne carrière qui se trouve à quelques dizaines de mètres de là dans l'enceinte du Fortis training Center.

Catherine Brusselmans (ECOLO) demande à quoi le terme fait exactement référence.

Claude Jossart évoque un home pour invalide de guerres qui portait ce nom. Il conclut en disant qu'il faudrait demander au Chercha pour en savoir plus.

Décision - Vote: unanimité

7 - Cultes: fabrique d'Eglise de Cortil

"... Modification budgétaire de la fabrique d'Eglise de Cortil... arrêtée le 7 juillet 2002. Un crédit extraordinaire de 2.286,07 Euros est prévu pour des grosses réparations à effectuer à

l'église. Après modification budgétaire, le budget se présente en équilibre et l'intervention communale est sollicitée au niveau extraordinaire pour 2.286,07 Euros."

Avis - Vote: unanimité

8 - Ordonnances de Police

- Une ordonnance du 19 juin 2002, dans le cadre des festivités du Try des Rudes, le 22 juin 2002.
- Une ordonnance du 16 juillet 2002, dans le cadre d'un tir aux Clays organisé lors des festivités de Villeroux
- Une ordonnance du 25 juillet 2002, dans le cadre d'une course cycliste le 15 août 2002

Ratification - Vote: unanimité

9 - CPAS: modification budgétaire n°1

"Modification budgétaire arrêtée par le Conseil de l'aide sociale en sa séance du 18 juillet 2002. Après modification budgétaire, le budget du CPAS reste en équilibre au montant de 1.416.785 Frs (??). Aucune intervention communale supplémentaire n'est nécessaire pour garantir cet équilibre. La modification budgétaire porte sur des adaptations des crédits figurant en dépenses. L'augmentation des dépenses est compensée par des recettes supplémentaires reprises dans ladite modification et ce pour un montant de 5.665 Euros."

Question de Catherine Brusselmans (ECOLO) sur les recettes permettant de garder l'équilibre.

Réponse de Yves Charlier et Fabienne Gendarme: il s'agit notamment de diverses récupérations (le processus commence à aboutir), de subsides (notamment pour l'opération Eté solidaire et pour des mises au travail article 60§7), d'intérêts créditeurs et de ristournes d'assurances.

Approbation - Vote: unanimité moins une abstention (Collard - CDM)

Dépenses de moins de 500 Euros

L'ensemble des membres du conseil a reçu la liste des dépenses engagées par le Collège échevinal dont le montant est supérieur à 500 Euros.

Demande de précisions de Catherine Brusselmans (ECOLO) concernant certaines dépenses.

Réponses:

- Les plans de Chastre sont distribués gratuitement aux nouveaux arrivants. Ils sont par ailleurs en vente au Syndicat d'initiative.
- Le poste Recettes contributions OLLN, concerne l'impôt foncier de la commune.

Questions au Collège

Schéma de structure

Catherine Brusselmans (ECOLO): Où en est le schéma de structure ?

Réponse de Claude Jossart: On attend des nouvelles sur l'approbation de la nouvelle CCAT. Elles sont attendues pour le 2 septembre.

Commentaire de Françoise Marmann: Chastre est 1 des 2 communes du Brabant wallon à ne pas encore avoir sa CCAT mise en place.

Huis Clos

10 - Secrétaire communale faisant fonction - ratification

11 - Personnel enseignant

A - Désignations, pause carrière

B - Démission pour mise à la retraite

C - Procédure disciplinaire